

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse investit 27,2 M€ pour l'eau en Languedoc-Roussillon au 1^{er} trimestre 2017

Le territoire du **Languedoc-Roussillon** reçoit **27,2 millions d'euros de subvention** de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour financer **322 opérations**.

En bref

- Plus d'un tiers des aides (**10 M€**) est alloué à la **gestion quantitative**, dont la quasi-totalité (9 M€) au bénéfice de la lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable.
- Le quart des aides (**7,3 M€**) va à l'**amélioration de l'assainissement** (4,7 M€) **et de l'eau potable** (2,6 M€) et concerne essentiellement les infrastructures des collectivités rurales.
- La **lutte contre les pollutions agricoles** reçoit **5,4 M€** d'aides, avec 4,7 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement régionale pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs, afin de réduire la pollution par les pesticides.
- Enfin, **3,4 M€ d'aides** sont attribués à la **préservation et l'amélioration des milieux aquatiques**, dont 2,1 M€ pour des projets de restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau.

Au total, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 1^{er} trimestre 2017, totalisent un montant de **114 millions d'euros** pour financer **plus de 1 800 projets** pour l'eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Parmi les opérations aidées, 5 projets remarquables pour économiser l'eau :

Les collectivités gardoises agissent pour la ressource en eau dans le bassin versant des Gardons et engagent d'importants programmes **d'économies d'eau potable**. Elles contribuent ainsi activement à la construction du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), porté par le SMAGE des Gardons.

Les travaux consistent à réparer les fuites sur leurs réseaux d'eau potable et ainsi **réduire sensiblement les prélèvements dans la nappe alluviale des Gardons, en déficit quantitatif**. Elles bénéficient des **80% d'aides** de l'agence de l'eau, prévus pour les économies d'eau sur les territoires prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, et démultiplient leurs actions. C'est ainsi que :

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Gardies (30) réduit de moitié les fuites sur son réseau, en réhabilitant 6 km de canalisations sur les communes de Saint Nazaire des Gardies et de Logrian Florian. Pour une économie d'environ 58 500 m³/an, l'agence de l'eau lui attribue une subvention de **0,9 M€**.

Le syndicat intercommunal de distribution des eaux Grand'Combiennne (30) prévoit sur 2017 de réparer 4,5 km de canalisations, soit un gain pour la nappe d'environ 41 000 m³/an. L'agence de l'eau lui octroie une aide de **1,6 M€**.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Domessargues (30) engage la première tranche du programme de réhabilitation de ses réseaux, sur 4,5 km. Il réduit ses prélèvements d'eau annuels dans la nappe de plus de 40 000 m³ et reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1,4 M€**.

La commune de Saint Jean du Gard (30) réalise la deuxième tranche de travaux d'amélioration de son réseau d'eau potable vétuste et économise environ 36 000 m³ d'eau/an. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **1,4 M€**.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Avène (30), principal préleveur pour l'alimentation en eau potable du bassin versant des Gardons, dont la ville d'Alès, améliore le rendement de son réseau et réhabilite près de 8 km de canalisations fuyardes. Ces travaux permettent un gain pour la nappe de l'ordre de 30 000 m³/an et bénéficient d'une subvention de l'agence de l'eau de **1,1 M€**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2Sens – Meryl Gilgenkrantz – 04 37 24 02 58 - meryl@plus2sens.com

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com